

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 27 mai 2025.

Ordre du jour

- SCoT AIR Energie Climat de Dinan Agglomération
- Investissement 2025 : avis sur les différents devis
- Mise en œuvre du fonds de concours pour le parc roulant du SDIS et signature de la convention
- Informations intercommunales
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 27 MAI 2025

Le vingt-sept mai deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Monique MOREAU – Laurence GABORIT - Mrs Olivier BOIXIERE – Serge RIVIERE– Maël FELIN – Elie CHATTON

Absents excusés : Mme Evelyne GUERY (procuration à Solène SAMSON)
 Mr Jean-Michel JOURDAN (procuration à Serge RIVIERE)
 Mr Olivier TREHEL (Procuration à Olivier BOIXIERE)
 Mr Pascal BOURSICOT
 Mme Aurore PAU
 Mme Gwénaëlle MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Solène SAMSON

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-01

OBJET : SCoT AIR ENERGIE CLIMAT DINAN AGGLOMERATION

(Délibération transmise en sous-préfecture le 10 juin 2025)

Monsieur Yann GODET, Maire de PLOUER-SUR-RANCE et en charge du SCoT au sein de Dinan Agglomération, accompagné de Mme Fanny KERJOUAN sont venus présenter à l'assemblée le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat qui a été arrêté le 3 mars 2025 par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.

Pour rappel, le SCoT est un outil de planification stratégique élaboré pour guider le développement des territoires sur une période d'environ 20 ans. C'est un document d'urbanisme qui s'articule en plusieurs étapes et qui entend associer l'ensemble des acteurs du territoire à la réflexion et à la prise des décisions.

Principaux objectifs pour notre territoire:

- Construire un projet cohérent et partagé par l'ensemble des communes reposant sur un pacte de gouvernance de l'Agglomération.
- Assurer un développement soutenable s'appuyant sur la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau et le respect de la biodiversité du territoire.

- Définir les stratégies de transitions écologiques et énergétiques pour un territoire actif dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, avec une attention particulière sur le littoral.
- Conforter l'attractivité et l'identité territoriale, tout en faisant face au défi de la sobriété foncière.
- Définir une organisation territoriale, tout en poursuivant les objectifs de revitalisation des centralités et de cohésion sociale.

Une première phase – de diagnostic- a été réalisée pour dresser un état des lieux du territoire, identifier ses enjeux et ses potentiels de développement.

Une phase de concertation a été engagée par la suite pour permettre aux différents acteurs du territoire (élus, habitants, associations, entreprises...) de s'exprimer sur les orientations à donner au SCoT-AEC

Aujourd'hui, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la version arrêtée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat de Dinan Agglomération nous est notifiée et le conseil municipal doit communiquer ses observations éventuelles.

Aussi, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal souhaite apporter les réserves suivantes sur ce projet, à savoir :

☞ Si le SCoT doit trouver un **équilibre entre la préservation des espaces naturels et agricoles et le développement des communes rurales**, il est essentiel de permettre une certaine flexibilité pour les communes rurales afin de ne pas bloquer leur développement. La commune de SAINT-HELEN alerte sur le risque de figement démographique. Le SCoT doit permettre à certaines communes rurales de petite taille, mais dynamiques et attractives, d'augmenter modérément leur capacité d'accueil résidentielles pour favoriser l'installation de jeunes familles et maintenir une école, des services ou des commerces de proximité. Nous demandons à ce que le SCoT prévoie des dérogations encadrées sur les plafonds de croissance dans les communes rurales identifiées comme « potentiels relais de développement » dans le respect de l'équilibre territorial. Nous recommandons de proposer des zones de développement modéré, où des projets limités et bien intégrés pourraient être autorisés, en particulier pour des logements adaptés aux besoins des familles.

☞ le SCoT encourage la densification et le renouvellement urbain, ce qui est pertinent pour les zones déjà urbanisées. Cependant, pour les communes rurales, cela peut limiter les possibilités de développement. Si cet objectif de sobriété foncière est louable, son application uniforme ne tient actuellement pas assez compte des réalités locales (disponibilité foncière quasi nulle à SAINT-HELEN). **L'objectif de réduction de la consommation d'espace doit être partagé mais différencié selon les typologies de communes.** SAINT-HELEN, avec une enveloppe déjà très contrainte, ne peut poursuivre son développement sans quelques extensions ponctuelles de zones constructibles. Le SCoT devrait intégrer un mécanisme d'ajustement local des enveloppes foncières selon les situations spécifiques. Nous souhaitons insister sur la nécessité de prévoir des exceptions ou des adaptations pour les communes rurales, où la densification n'est pas toujours possible ou souhaitable. Et voir proposer des mécanismes de compensation ou de mutualisation des espaces pour permettre un développement maîtrisé, à l'échelle intercommunale. Cela passe également par une reconsidération des classifications des parcelles à l'échelle intercommunale pour répartir de manière plus équilibrée les zones 1Au et 2Au.

☞ La commune de SAINT-HELEN étant **limitrophe du territoire de Bretagne Romantique** se voit confirmer la cohérence des prescriptions du SCoT avec celui du territoire voisin. C'est essentiel pour une commune comme la nôtre pour ne pas se trouver durablement pénalisée.

☞ Le SCoT fige des ambitions d'aménagement du territoire pour de nombreuses années, et embarque les obligations et réglementations qui s'imposent, comme en particulier le ZAN, or un assouplissement du ZAN est en discussion. Nous avons bien noté qu'une modification réglementaire sera susceptible de provoquer une **révision du SCoT**

☞ La commune de SAINT-HELEN abrite un important **cœur de biodiversité** à travers son massif forestier, la Forêt de Coëtquen. Nous demandons que ce secteur soit explicitement intégré comme espace stratégique à préserver et à valoriser. En complément de la protection écologique, la forêt doit être reconnue comme levier de développement durable, permettant des actions en matière de tourisme nature, de valorisation forestière responsable et d'éducation à l'environnement. Et nous sollicitons un fléchage clair de ce rôle dans les orientations du SCoT.

DÉLIBÉRATION N° 2025-04-02

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE CONCOURS POUR LE PARC ROULANT DU SDISS 22

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 juin 2025)

Le 27 mars dernier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22) nous informait du projet de mise en place d'un fonds de concours visant à enrayer le vieillissement de son parc roulant.

Son Conseil d'Administration a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds volontariste sur la base de 1.50€ par habitant (population DGF) et qui portera sur les exercices 2025 et 2026.

Sur ces bases, notre subvention d'investissement annuelle s'élève à 2 458.50€.

Le conseil municipal reconnaît la qualité du travail et de la mission réalisée par le SDIS. Toutefois et à l'unanimité des membres présents, il émet un avis défavorable au paiement de ce fonds de concours, considérant que la commune a déjà contribué à hauteur de 25 006 € à la construction de la nouvelle caserne de PLEUDIHEN-SUR-RANCE sur les exercices 2024 et 2025.

INVESTISSEMENT 2025

MATERIEL CUISINE

Deux devis ont été sollicités pour l'acquisition d'une sauteuse au restaurant scolaire, à savoir :

- KERFROID : 6 209.45 € HT
- LABEL TABLE : 6 950.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient le devis KERFROID. Il a été également acté le report sur le budget prochain de l'acquisition d'un four 10 niveaux.

RAFRAICHISSEMENT DES PEINTURES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le dernier rafraichissement date du début des années 2000, il a donc été décidé de redonner de l'éclat pour les manifestations associatives et événements familiaux.

Deux devis ont été demandés auprès d'artisans locaux :

- BREIZH COLOR de SAINT-HELEN pour un montant de 7 980.00 € HT
- UNITRAVAUX de SAINT-HELEN pour un montant de 9 016.52 € HT

Le conseil retient l'offre de BREIZH COLOR pour un montant de 7 980.00 € HT avec installation de placo sur le mur du fond.

Couleurs choisies : osier et vert botanique

Les travaux seront réalisés sur 2 périodes : la zone parquet durant l'été et la zone carrelée en automne.

Le devis pour le remplacement des rideaux fenêtres et scène sera validé ultérieurement pour ne pas retarder les travaux de peinture.

PORTAIL

Des devis sont attendus pour le remplacement des deux portails donnant accès à l'arrière de la salle Coëtquen et au restaurant scolaire sur la rue des Quintaines.

Un devis sera également à prévoir pour modifier le portail permettant l'accès entre l'école et le jardin de la garderie pour se mettre en règle en cas d'évacuation par l'arrière de l'école.

FILM SUR LA COMMUNE SUITE NOUVEAU LOGO

Afin de communiquer sur la nouvelle image de la commune et mettre en valeur les acteurs de la commune (habitants, commerçants, associations...) il a été décidé de réaliser un film vidéo de 5 minutes. La société BIM MEDIAS a été désignée pour effectuer ce tournage. Coût 2 150.00 € HT

INFORMATIONS MUNICIPALES

PEINTURE EXTENSION BOULANGERIE

Il est proposé de solliciter une entreprise afin de réaliser les travaux de peinture du labo de la boulangerie durant la fermeture des congés d'été.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 21 heures 30

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2025-04-01	SCoT AIR ENERGIE CLIMAT	19
2025-04-02	Mise en œuvre du Fonds de concours pour le parc roulant du SDISS	21

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Absente
TRÉHEL Olivier		Procuration à Olivier BOIXIERE
GUÉRY Evelyne		Procuration à Solène SAMSON
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		Procuration à Serge RIVIERE
BOURSICOT Pascal		Absent
MARTIN Gwénaëlle		Absente